

REPUBLIQUE  
FRANCAISEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUADEPARTEMENT  
Charente-  
MaritimeSéance du 27 septembre 2022**NOMBRE DE  
MEMBRES**

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Afférents au  
Conseil Municipal  
19Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -en exercice  
19Nombre de  
présents  
15Nombre de votants  
17Excusés : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)Date de la  
convocationAbsents : Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

23 septembre 2022

A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

**2022 09 92 1 Délibération annule et remplace la délibération 2022 09 92 - Créance éteinte pour un montant de 561.66 € -**

Monsieur le Maire expose qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de la délibération 2022\_09\_92 « Créance éteinte » en ce que cette dernière faisait état d'un montant de 561.55 € alors qu'il convenait d'indiquer un montant de 561.66 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés,****- prend acte de l'erreur matérielle figurant dans la délibération 2022\_09\_92.****- prend acte de la créance éteinte d'un montant de 561.66 €.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 15 novembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Date de transmission au représentant de l'ETAT : 21/11/2022

Publiée site internet le 21/11/2022

